

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1254

16 juin 2010

### SOMMAIRE

<b>Abris Snack Food Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60169</b>	<b>IPSE Dixit Holding S.A.</b> .....	<b>60157</b>
<b>Anvers société civile</b> .....	<b>60174</b>	<b>KKR Aviation Investor S.à r.l.</b> .....	<b>60176</b>
<b>Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l.</b> ....	<b>60173</b>	<b>Lankos Participations S.A.</b> .....	<b>60150</b>
<b>B2A S.A.</b> .....	<b>60146</b>	<b>LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l.</b> .....	<b>60184</b>
<b>Binvest Holding S.A.</b> .....	<b>60172</b>	<b>Leasinvest Immo Lux</b> .....	<b>60153</b>
<b>CoCo International S.à r.l.</b> .....	<b>60188</b>	<b>Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.</b> .....	<b>60147</b>
<b>Construction de Lux S.à r.l.</b> .....	<b>60150</b>	<b>Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>60157</b>
<b>COPLA - Consortium de Placements S.A.</b> .....	<b>60173</b>	<b>Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A.</b> .....	<b>60159</b>
<b>Delian S.A.</b> .....	<b>60149</b>	<b>Mediator S.A.</b> .....	<b>60161</b>
<b>Emerald First Layer "G" S.A.</b> .....	<b>60192</b>	<b>MIL S.A.</b> .....	<b>60157</b>
<b>Evorafin</b> .....	<b>60173</b>	<b>MITR S.A.</b> .....	<b>60159</b>
<b>Evorafin</b> .....	<b>60192</b>	<b>Moda Inc. s.à.r.l.</b> .....	<b>60185</b>
<b>Evorafin</b> .....	<b>60175</b>	<b>Molandi Holding S.A.</b> .....	<b>60188</b>
<b>FinAdmin E.I.G.</b> .....	<b>60163</b>	<b>Monier Special Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>60188</b>
<b>Giudice Promotions S.à r.l.</b> .....	<b>60175</b>	<b>OCM Luxembourg Ice Cream GP S.A.</b> ...	<b>60185</b>
<b>H.I.G. Europe - France II S.à r.l.</b> .....	<b>60167</b>	<b>Omnium Ventures S.A.</b> .....	<b>60155</b>
<b>H.I.G. Europe - France I S.à r.l.</b> .....	<b>60155</b>	<b>Purcell Investments S.à r.l.</b> .....	<b>60163</b>
<b>H.I.G. Europe - Witex S.à r.l.</b> .....	<b>60170</b>	<b>Sa.Fa. S.A.</b> .....	<b>60161</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.</b> .....	<b>60167</b>	<b>Scarp S.A.</b> .....	<b>60169</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.</b> .....	<b>60155</b>	<b>Seabelga S.A.</b> .....	<b>60192</b>
<b>H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l.</b> .....	<b>60170</b>	<b>Second Euro Industrial Properties</b> .....	<b>60165</b>
<b>Holzbau Kirscht S.à r.l.</b> .....	<b>60184</b>	<b>SSCV Investments Sarl</b> .....	<b>60185</b>
<b>Ice Cream</b> .....	<b>60185</b>	<b>V.M.L. S.à.r.l.</b> .....	<b>60164</b>
<b>Immobilière Peters Hosingen S.à r.l.</b> .....	<b>60184</b>	<b>Voguet S.A.</b> .....	<b>60151</b>
<b>ING PFCE Poland I S.à r.l.</b> .....	<b>60190</b>	<b>You Consulting S.A.</b> .....	<b>60153</b>

**B2A S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.881.

L'an deux mille dix,

Le six mai,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "B2A S.A.", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1310 du 6 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 115.881.

L'assemblée est présidée par Madame Yasmine ENDRES, employée privé, demeurant à GREVELS,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank FERRON, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaston GRAAS, commerçant, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Dudelange, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Acceptation des démissions des membres du conseil d'administration.

3. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la société.

4. Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Dudelange."

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale déclare accepter les démissions en date du 16 octobre 2008 de leurs fonctions d'administrateurs de:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée générale décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Gaston GRAAS, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération,

- Monsieur Claude BOHLER, gérant de société, demeurant professionnellement à F-57970 Yutz, 178b, avenue des Nations,

- Monsieur Joseph BRAUN, technicien en bâtiment, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 6, avenue Lou Hemmer.

L'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à nommer aux fonctions d'administrateur-délégué de la société Monsieur Gaston GRAAS, prénommé.

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Ferron, Y. Endres, G. Graas, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC / 2010 / 20921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056839/78.

(100071321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.757.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten Mai.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Lloyd Immobilien Aktiengesellschaft S.A.", mit Sitz in L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107757 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitz in Niederanven, am 11. April 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 920 vom 21. September 2005.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, vorbenannt, am 16. November 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2445 vom 30. Dezember 2006.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Raimund MÜLLER, Kaufmann, wohnhaft in D-54294 Trier, Im Biest 58.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und Stimmzähler Frau Silvia NICKEL geborene GRÖBER, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in L-1449 Luxembourg, 22, rue de l'Eau.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und der amtierenden Notarin unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben registriert zu werden.

III.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

*Tagesordnung*

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt nach L-2449 Luxembourg, 22, Boulevard Royal.

2) Entsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

3) Abänderung des zweiten Absatzes des fünften Artikels der Satzung, welcher künftig wie folgt lautet:

"Die Aktien sind Inhaberaktien".

4) Demission der Verwaltungsratsmitglieder Oliver LOFY und Thomas BARTEL.

5) Ernennung von Frau Jasmin MÜLLER zu Mitglied des Verwaltungsrats.

6) Erneuerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Raimund MÜLLER und Sylvia NICKEL geborene GRÖBER.

7) Ernennung des Verwaltungsratsmitglieds Sylvia NICKEL geborene GRÖBER zum delegierten Verwaltungsratsmitglied.

8) Erneuerung des Mandats des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes Raimund MÜLLER.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-6475 Echternach, 20, rue de Rabatt nach L-2449 Luxemburg, 22, Boulevard Royal zu verlegen.

#### *Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg."

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz des fünften Artikels abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

"Die Aktien sind Inhaberaktien."

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt die Demission der aktuellen Verwaltungsratsmitglieder Oliver LOFY und Thomas BARTEL an und entbindet sie bis zum heutigen Tag von ihren Mandaten.

Die Generalversammlung ernennt Frau Jasmin MÜLLER, Beamtin, geboren zu Trier (D) am 26. Juli 1982, wohnhaft in D-54309 Newel, Neustrasse 28, zu Mitglied des Verwaltungsrats, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

#### *Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung bestätigt und verlängert die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Raimund MÜLLER und Silvia NICKEL geborene GRÖBER, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

#### *Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung bestätigt und verlängert das Mandat des ersten delegierten Verwaltungsratsmitglieds Raimund MÜLLER, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Die Generalversammlung ernennt zum zweiten delegierten Verwaltungsratsmitglied:

Frau Silvia NICKEL geborene GRÖBER, vorbenannt, gültig bis zur Generalversammlung im Jahre 2016.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die gemeinsame Unterschrift der zwei delegierten Verwaltungsratsmitglieder vertreten. Im Falle einer Zeichnungsunfähigkeit eines delegierten Verwaltungsratsmitglied durch eine ärztlich bescheinigte Krankheit wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift des verbleibenden delegierten Verwaltungsratsmitglied vertreten.

#### *Bescheinigung*

Die unterzeichnete Notarin bescheinigt dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Müller, S. Nickel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/5987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010056877/84.

(100070741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Delian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.208.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DELIAN S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.208, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1015 du 11 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEGEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission du commissaire aux comptes;

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4<sup>ème</sup> alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

-GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2010 REM 2010 / 345. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056856/70.

(100071535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Lankos Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.303.

Il résulte du procès de verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 Mai 2010 que:

*Commissaire:*

- SER. COM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010056878/15.

(100070761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Construction de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 137.922.

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ilidio Pedro DUARTE MENDES, gérant, né à Penela, Portugal, le 28 février 1963, demeurant à L-4972 Dippach, 68, route de Luxembourg.

2.- Madame Odilia DE JESUS MARIANO MANSO, gérante, née à Marrazes (Portugal), le 18 décembre 1969, demeurant à Rua da Mala-Posta, 225, Bloco C, 4º Esquerdo, P-2410-058 Leiria, Portugal, ici représentée par Monsieur Ilidio Pedro DUARTE MENDES, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés, déclarent être, suite à un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 juillet 2008, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 2109 du 30 août 2008, les seuls associés de

la société à responsabilité limitée CONSTRUCTION DE LUX S.à r.l., avec siège social à L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 137.922,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1185 du 15 mai 2008.

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €) , représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Ilidio Pedro DUARTE MENDES, prénommé, QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES . . . . .	49
2.- Madame Odilia DE JESUS MARIANO MANSO, prénommée, CINQUANTE ET UNE PARTS SOCIALES . . . . .	51
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger à L-4974 Dippach, 2, rue Centrale, de sorte que le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social est fixé à Dippach.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Duarte Mendes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2010. Relation: EAC/2010/4227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010064517/39.

(100062102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

### **Voguet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.766.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VOGUET S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1362 du 15 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Arthur LE CONTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

a) Augmentation du capital social d'un million neuf cent soixante neuf mille euros (1.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.-EUR) par l'émission de dix neuf mille six cent quatre vingt dix (19.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire.

b) Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par l'actionnaire actuel.

c) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

d) Démission d'un administrateur.

e) Nomination d'un nouvel administrateur.

f) Divers.



II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million neuf cent soixante neuf mille euros (1.969.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à deux millions d'euros (2.000.000.- EUR) par l'émission de dix neuf mille six cent quatre vingt dix (19.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'actionnaire unique actuel de la société.

#### *Souscription - Libération*

Est alors intervenu aux présentes, Monsieur Hugues VAN DER STRATENPONTHOZ, ancien dirigeant de société, à la retraite, demeurant à CH-Verbier,

ici représenté par Monsieur Arthur LE CONTE prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 19 janvier 2010,

lequel déclare souscrire aux dix neuf mille six cent quatre vingt dix (19.690) actions nouvelles et les libérer intégralement par contribution en espèces d'un montant d'un million neuf cent soixante neuf mille euros (1.969.000.- EUR).

Ce montant de un million neuf cent soixante neuf mille euros (1.969.000.-EUR) se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants, par les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur Reinald Loutsch, en sa qualité d'administrateur de la société et de lui donner décharge entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la société, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

Monsieur Karl Guénard, expert-comptable, né le 4 juin 1967 à Blois (France), demeurant professionnellement au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, A. LE CONTE, J.-M. KOLTES, G. LECUIT



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17401. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010057666/86.

(100072344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 22 avril 2010*

En date du 22 avril 2010, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

De renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

Monsieur Luc Bertrand

Monsieur Jean-Louis Appelmans

Monsieur Jan Suykens

Monsieur Michel Van Geyte

Monsieur Guy Van Wymersch-Moons

De renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

LEASINVEST IMMO LUX

Signatures

Référence de publication: 2010056879/22.

(100070877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**You Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de YOU CONSULTING S.A., établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.051, constituée suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 3 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 550 du 8 juin 2005, modifiée suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 24 septembre 2009, publié au dit Memorial C, numéro 2057 du 20 octobre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission du commissaire aux comptes;

5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup> . 2<sup>ème</sup> alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4. 4<sup>ème</sup> alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2010 REM 2010 / 346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056924/71.

(100071536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

---

**Omnium Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.601.

—  
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B 99.746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

*Pour Omnium Ventures S.A.*

Référence de publication: 2010056958/14.

(100070904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**H.I.G. Europe - France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.650.

—  
In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 140.650, (the "Company"). The Company has been incorporated by deed enacted on the eighteenth of July two thousand and eight, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 2063 of August 26, 2008. Since the incorporation of the Company, no amendment to its articles of association has been realised.

There appeared:

H.I.G. Europe – VMI, Ltd, a Cayman Islands Limited Company having its registered office at P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the "sole Shareholder")

here represented by Mr Regis Galiotto, clerc de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state that:

I.- The sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- It appears from the proxy, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), are represented at the meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take the resolutions on the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Europe – France I S.à r.l.", and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company

IV.- The sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into H.I.G. Europe – France I S.à r.l."

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is H.I.G. Europe – France I S.à r.l. "

### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charges to the Company as a result of the present deed is evaluated at one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' "Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.650 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2063 du 26 août 2008. Depuis la constitution de la Société, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucun amendement.

A comparu:

"H.I.G. Europe – VMI, Ltd", une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Caymans, Cayman Islands (l' "Associé unique")

Représentée ici par Mr Regis Galiotto, clerc de Notaire, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la procuration que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 12,500 (douze mille cinq cents) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – France I S.à r.l." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

IV.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité IA résolution suivante:

#### Sole résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – France I S.à r.l."

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société est H.I.G. Europe – France I S.à r.l."

#### Frais

L'intégralité des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21624. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058498/94.

(100072617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**IPSE Dixit Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010057974/13.

(100072389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**MIL S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 85.498.

In the year two thousand and ten on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

There appeared:

MIRI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136.846

here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on April 22<sup>nd</sup>, 2010.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 29, 2002, page 31754 under number C 662 (the Company), the articles of association of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary prenamed, dated October 8<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 29<sup>th</sup>, 2007, page 132330 under number C 2757.

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name; and
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name.

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A." to "MIL S.A." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** A public company (société anonyme) under the name MIL S.A. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, et le vingt-six avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

MIRI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.846,

ici dûment représentée par Mr David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 avril 2002, page 31754 sous le numéro C 662 (la Société), les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, en date du 08 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2007, page 132330 sous le numéro C2757.

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société de «Macquarie Infrastructure (Luxembourg) S.A.» en «MIL S.A.», avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme sous la dénomination MIL S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010057626/95.

(100072289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**MITR S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A.).**  
Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 86.740.

In the year two thousand and ten on the twenty-sixth day of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette,

There appeared:

MIRI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B136.846

here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on April 22<sup>nd</sup>, 2010.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I - The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 15, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 27, 2002, page 46994 under number C 980 (the Company), the articles of association of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary prenamed, dated October 8<sup>th</sup>, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of November 23<sup>rd</sup>, 2007, page 129719 under number C 2703.

II - The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name; and
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A." to "MITR S.A." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** A public liability company (société anonyme) under the name MITR S.A. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, et le vingt-six avril,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

MIRI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B136.846,

ici dûment représentée par Mr David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A., une société anonyme constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juin 2002, page 46994 sous le numéro C 980 (la Société), les statuts de la Société ont été modifiés à pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, en date du 08 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 novembre 2007, page 129.719 sous le numéro C 2703

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer le nom de la Société de «Macquarie Infrastructure (Toll Route) S.A.» en «MITR S.A.», avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite actionnaires, une société anonyme sous la dénomination MITR S.A. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (€ 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Remy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010057627/95.

(100072270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Sa.Fa. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 122.800.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010058003/13.

(100072391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Mediator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 28.542.

L'an deux mille dix, le seize mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MEDIATOR S.A. (anc. ANITA WOUTERS), établie et ayant son siège à L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.542, constituée suivant acte du notaire Réginald NEUMAN de Luxembourg en date du 21 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 282 du 21 octobre 1988, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg du 11 mai 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 1577 du 19 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc VOET, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Maria KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Koen VAN HUYNEM, employé, demeurant à Hesperange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège de Bertrange à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2.- Fixation de l'adresse;

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 4 des statuts;

4.- Démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué;

5.- Nomination d'un nouvel administrateur;

6.- Démission du commissaire aux comptes;

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2., 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la

société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires."

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de faire un ajout à l'article 4 des statuts et par conséquent de créer un quatrième alinéa, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 4., 4<sup>ème</sup> alinéa.** Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de deux administrateurs et de l'administrateur-délégué, à savoir:

- MAYA INVEST LTD, avec siège social à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3<sup>rd</sup> Floor, Conway House, 7-9, Conway Street, administrateur et administrateur-délégué;
- ALPHA ACCOUNTING AKTIENGESELLSCHAFT, avec siège social à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, administrateur.

*Cinquième résolution*

Ayant constaté que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main, l'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur:

- COMMUNITY LINK S.A. (B 138.621), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme son représentant permanent Monsieur Luc Voet, demeurant professionnellement à 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

*Sixième résolution*

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION SARL) (B 43.298), avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, VAN HUYNEGEM, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2010. REM 2010 / 347. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057630/87.

(100071602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg C 63.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En date du 16 février 2010, COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A., membre du Groupement, a procédé à une fusion par absorption d'ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A. (également membre du Groupement) et a changé sa dénomination en ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Les membres du Groupement sont donc désormais:

- Altraplan Luxembourg S.A. (B 55381)
- Private Estate Life S.A. (B 34402)
- New PEL S.à r.l. (B 122532)
- LifCorp S.à r.l. (B 130625)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

FinAdmin E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2010064708/21.

(100062394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Purcell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 106.380.

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NIGEN N.V., une société anonyme constituée sous les lois de la Belgique, établie et ayant son siège social à B-2900 Schoten, 33, Metropoolstraat, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Anvers (Belgique) sous le numéro 425.690.735,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire susmentionné et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante dûment représentée, déclare qu'elle est l'associé unique de la société PURCELL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.380, constituée par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 630 du 29 juin 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée en date du 04 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1190 du 18 juin 2009.

La partie comparante dûment représentée a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000.-), à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) par la création et l'émission de cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales à souscrire et à libérer entièrement en espèces par l'associé unique.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'émettre et d'accepter la souscription de cinq mille (5.000.) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de dix mille (10.000.) parts sociales à quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes,

### *Souscription et Libération*

Ensuite, a comparu Monsieur Anouar BELLI, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur la société NIGEN N.V., une société anonyme constituée sous les lois de la Belgique, susmentionnée, en vertu de la procuration donnée le 19 mai 2010.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur, susmentionné, à cinq mille (5.000.) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à € 1.800.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2010. Relation: EAC/2010/6037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057645/60.

(100071556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

### **V.M.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.910.

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

### **ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Bernard VINCENT, gérant de société, demeurant à F54300 Jolivet, 16 avenue Stanislas, ici représenté par Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 20 avril 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3.- Monsieur Christophe VINCENT, gérant de société, demeurant à F-54300 Fraimbois, 18 rue du Grand Jacquot, ici représenté par Mademoiselle Alida MUHOVIC, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 15 avril 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur Bernard VINCENT, prédit, de quatre cent cinquante (450) parts sociales, et Monsieur Christophe VINCENT, prédit, de cinquante (50) parts sociales, de la société à responsabilité limitée V.M.L S.à.r.l. avec siège social à L-3895 Foetz, 10 rue de l'Avenir, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.910, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 675 en date du 20 septembre 2000.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant

- Modification de l'objet social avec modification afférente de l'article quatre des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet, en tous pays:

- La maintenance et l'entretien industriel, la serrurerie et mécanique, la réalisation d'ensemble sportif et ludique,
- L'activité de carreleur,
- Et en plus généralement toutes opérations de quelle que nature que ce soient, juridique, économique et financière, mobilière et immobilière, civile et commerciale se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension et son développement, tant sur le marché national qu'international.
- Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle ou immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MUHOVIC , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 MAI 2010. Relation: EAC/ 2010/ 5980. Reçu soixante-quinze euros

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010056918/57.

(100071208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2010.

**Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.313.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Crescent Euro Industrial II LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., registered with the Registrar of Company of Delaware under number 3678980,

here represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Second Euro Industrial Properties, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6 Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.048 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, then notary, residing in Redange-Attert (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on August 25, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1108 of October 24, 2003, modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on November 19,

2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 69 of January 11, 2010, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two hundred forty thousand Euro (EUR 240,000.-), from six million seventy-three thousand five hundred Euro (EUR 6,073,500.-) up to six million three hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 6,313,500.-) by the issue of four hundred eighty (480) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

The four hundred eighty (480) shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of two hundred forty thousand Euro (EUR 240,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the increase of the share capital of the Company decided in the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at six million three hundred thirteen thousand five hundred Euro (EUR 6,313,500.-), represented by twelve thousand six hundred twenty-seven (12,627) shares with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each.”

The rest of the text of the articles of incorporation of the Company remains unchanged.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 1,800.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mil dix, le trente avril,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Crescent Euro Industrial II LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée et régie selon les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d’Amérique, enregistrée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro 3678980,

ici représentée par Madame Céline Reymond, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d’associé unique (l’«Associé Unique») de Second Euro Industrial Properties, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 Parc d’Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.048 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte de Maître Marc Lecuit, alors notaire de résidence à Redange-Attert (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1108 du 24 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Hellinckx, notaire soussigné, du 19 novembre 2009 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 11 janvier 2010, a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000.-) pour le porter de son montant actuel de six millions soixante-treize mille cinq cents euros (EUR 6.073.500.-) à six millions trois cent treize mille cinq cents euros (EUR 6.313.500.-), par l’émission de quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales d’une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-) chacune.

Les quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites par l’Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, et ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000.-) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu’il en est justifié au notaire soussigné.



*Deuxième résolution:*

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société décidée dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de six millions trois cent treize mille cinq cents (EUR 6.313.500,-) représentée par douze mille six cent vingt-sept (12.627) parts sociales, d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.”

Le reste du texte des statuts de la Société demeure inchangé.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20752. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057651/104.

(100071965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**H.I.G. Europe - France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.213.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 150.213, (the "Company"). The Company has been incorporated by deed enacted on the eleventh of December two thousand and nine, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 163 of January 26, 2010. Since the incorporation of the Company, no amendment to its articles of association has been realised.

There appeared:

H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (the "sole Shareholder")

here represented by Mr Regis Galiotto, clerc de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state that:

I.- The sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- It appears from the attendance list, the 500 (five hundred) Ordinary Shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), are represented at the meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take the resolutions on the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

### Agenda

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Europe – France II S.à r.l.", and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company

IV.- The sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into H.I.G. Europe – France II S.à r.l."

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is H.I.G. Europe – France II S.à r.l. ”.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charges to the Company as a result of the present deed is evaluated at one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' "Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings Five S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150.213 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 163 du 26 janvier 2010. Depuis la constitution de la Société, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucun amendement.

A comparu:

"H.I.G. Luxembourg Holdings Four S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (l' "Associé unique")

Représentée ici

par Mr Regis Galiotto, clerc de Notaire, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 12,500 (douze mille cinq cents) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – France II S.à r.l." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

IV.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – France II S.à r.l."

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la société est H.I.G. Europe – France II S.à r.l.”

*Frais*

L'intégralité des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21626. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058497/95.

(100072636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Abris Snack Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.666.

Les comptes annuels pour la période du 5 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057897/12.

(100072377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Scarp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 144.323.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un avril.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société SER-FID ITALIANA Fiduciaria e di Revisione S.p.A, établie et ayant son siège social à i-20122 Milano, Via Durini 9,

Ici représentée par Mr Xavier MANGIULLO, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich en vertu d'une procuration datée du 25 mars 2010, jointe en annexe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée SCARP S.A. une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n°144.323, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C n°356 du 18 février 2009.

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit, déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 32.000 (trente-deux mille euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

1. To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
2. To resolve in order to appoint Mr Marco Sterzi as liquidator of the company and to determine his powers;
3. Miscellaneous.

L'actionnaire unique a ensuite pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, Monsieur Marco STERZI, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Déclaration - Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au comparant en langue française, connue du comparant, ce dernier, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2010, LAC/2010/17880: Reçu douze euros (12 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2010.

Référence de publication: 2010057655/52.

(100071625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**H.I.G. Europe - Witex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.573.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 137.573, (the "Company"). The Company has been incorporated by deed enacted on the nineteenth of March two thousand and eight, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, number 1063 of April 29, 2008. Since the incorporation of the Company, no amendment to its articles of association has been realised.

There appeared:

"H.I.G. Europe – Witex, Ltd", a Cayman Islands Limited Company having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the "sole Shareholder")

here represented

by Mr Régis Galiotto, clerc de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said proxy, having deed signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, declared and requested the notary to state that:

I.- The sole Shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- It appears from the proxy, that the 500 (five hundred) Ordinary Shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the whole share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand and five

hundred Euro), are represented at the meeting, which is consequently duly constituted and may validly debate and take the resolutions on the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Change of the Company's name into "H.I.G. Europe – Witex S.à r.l.", and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company

IV.- The sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The sole Shareholder resolves to change the Company's name into H.I.G. Europe – Witex S.à r.l."

As a result of the above, the sole Shareholder also resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “H.I.G. Europe – Witex S.à r.l.” ” .

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charges to the Company as a result of the present deed is evaluated at one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix mai.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l' "Assemblée") de l'associé unique de "H.I.G. Luxembourg Holdings Two S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.573 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte du 19 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1063 du 29 avril 2008. Depuis la constitution de la Société, ces statuts n'ont fait l'objet d'aucun amendement.

A comparu:

"H.I.G. Europe – Witex, Ltd", une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Uglund House, South Church Street, KY-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (l' "Associé unique")

Représentée ici

par Mr Régis Galiotto, clerc de Notaire, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'Associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la procuration que les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 12,500 (douze mille cinq cents) sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Modification de la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – Witex S.à r.l." et modification y afférente de l'Article 2 des statuts de la Société

IV.- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société, devenant "H.I.G. Europe – Witex S.à r.l."

Afin de mettre les statuts en concordance avec cette résolution, l'Assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La dénomination de la société est “H.I.G. Europe – Witex S.à r.l.”

*Frais*

L'intégralité des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO,, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21622. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010058500/95.

(100072590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**Binvest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 47.925.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

**A COMPARU:**

La société BRIGHT GLOBAL, ayant son siège social, à Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I Tortola (Iles Vierges Britanniques)

ici représentée par Monsieur Luis TAVARES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2412 Howald, 35, rue Rangwee,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme BINVEST HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B47.925, a été constituée sous la domination de «FLAMINGO HOLDING S.A.» suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 402 en 1994,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 février 1998, publié au Mémorial C numéro 337 le 13 mai 1998,

II.- Que le capital social de la société anonyme BINVEST HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à deux cent quarante-huit mille euros (EUR 248.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société BINVEST HOLDING S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société BINVEST HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités, et de se nommer liquidateur.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société BINVEST HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au Commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Tavares et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2010. LAC/2010/22140. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057673/57.

(100072070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

#### **Auberge de la Vieille Chapelle s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9838 Obereisenbach, 4, am Becherduerf.

R.C.S. Luxembourg B 113.826.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057907/10.

(100072364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

#### **Evorafin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 27.321.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour EVORAFIN

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-ROYEMANS / Isabelle MARECHAL-GERLAXHE

Référence de publication: 2010057943/15.

(100072386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

#### **COPLA - Consortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour COPLA - CONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057930/11.

(100072362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Anvers société civile, Société Civile.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 46-48, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg E 80.

L'an deux mil dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

- 1) Docteur Faber Carlo, docteur en médecine, demeurant à 6, rue des Etangs, L-7303 Steinsel,
- 2) Docteur Kayser Marc, docteur en médecine, demeurant à 9, rue des Sources, L-7334 Heisdorf,
- 3) Docteur Kayser Jacques, docteur en médecine, demeurant à 35, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg,
- 4) Docteur Fries Georg, docteur en médecine, demeurant à 3, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,
- 5) Docteur Scheideler Klemens, docteur en médecine, demeurant à 7, am Aepplwée, L-6981 Rameldange,
- 6) Docteur Devaquet Paul, docteur en médecine, demeurant à 3, rue de la Résistance, L-2424 Howald,
- 7) Docteur Schiltz Félix, docteur en médecine, demeurant à 18, rue de Kehlen, L-8394 Olm,
- 8) Docteur Pescatore Paul, médecin spécialiste en gastro-entérologie, demeurant à 7 Cité Pescher, L-8035 Strassen,
- 9) Docteur Baertz Grégor, médecin spécialiste en orthopédie, demeurant à 49, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

les comparants sub 2)-9), ici représentés par le Docteur Faber Carlo, prénommé, en vertu de procurations sous seing privé, datées respectivement des 4, 5 et 6 janvier 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société civile «ANVERS SOCIETE CIVILE», constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 mai 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 6 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 17 février 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 635 du 30 juin 2005,

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille euros (30.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre vingt dix mille euros (90.000.-EUR) à cent vingt mille euros (120.000.- EUR) par l'émission de trois (3) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000.- EUR) chacune, souscrites l'une par Docteur Decker Georges, l'autre par Docteur Weis Charles, et une troisième par Docteur Schmitz Serge, ci-après nommés, et toutes trois libérées en espèces.

*Souscription et Libération*

Sont alors intervenus aux présentes:

- Docteur Decker Georges, médecin-spécialiste en chirurgie, demeurant à L-2121 Luxembourg, 8, Val des Bons Malades, né le 14 avril 1966 à Esch/Alzette,

lequel déclare souscrire une (1) part sociale.

- Docteur Weis Charles, médecin –spécialiste en chirurgie plastique, demeurant à L-7243 Bereldange, 25, avenue du X Octobre, né le 5 août 1971 à Luxembourg,

lequel déclare souscrire une (1) part sociale.

- Docteur Schmitz Serge, médecin spécialiste en chirurgie plastique, demeurant à L-2322 Luxembourg, 38, rue Henri Pensis, né le 13 juin 1974 à Ettelbruck,

lequel déclare souscrire une (1) part sociale.

Les trois (3) parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en espèces de sorte que la somme de trente mille euros (30.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

60175

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120.000.- EUR) représenté par douze (12) parts de dix mille euros (10.000.- EUR) chacune.»

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la SCI Anvers de L-1130 Luxembourg, 24, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, 46-48, rue d'Anvers.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FABER, G. DECKER, C. WEIS, S. SCHMITZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17400. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058458/72.

(100072484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Evorafin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 27.321.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour EVORAFIN

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine DAY-ROYEMANS / Isabelle MARECHAL-GERLAXHE

Référence de publication: 2010057944/15.

(100072397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Giudice Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.099.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057957/10.

(100072365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**KKR Aviation Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.815.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KKR European Fund III, Limited Partnership, a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglard House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Registrar under number MC-20071, here represented by Mrs Rachel UHL; lawyer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "KKR Aviation Investor S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Art. 3. Objects.** The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or ex-

penses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

#### **4. Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **5. Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**6. Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **7. Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **8. Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**10. Art. 10. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

**11. Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager, may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by telephone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV. - General meeting of Shareholders**

**13. Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V. - Business year**

**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **15. Art. 15. Distribution right of Shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

### **Chapter VI. - Liquidation**

#### **16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Chapter VII. - Applicable law**

**17. Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

KKR European Fund III, Limited Partnership . . . . . 12,500 Shares

Total: . . . . . 12.500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about four thousand Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, duly represented, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mattia Caprioli, born on March 27<sup>th</sup>, 1974 in Correggio, Italy, residing professionally at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom;

- Wolfgang Zettel, manager, born on November 15, 1962 in Konstanz, Germany, residing professionally at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;



- Stefan Lambert, manager, born on January 8, 1964 in Trier, Germany, residing professionally at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

KKR European Fund III, Limited Partnership, un Limited Partnership existant selon le droit des Iles Caymans dont le siège social est établi à Uglan House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et immatriculé au Registrar sous le numéro MC-20071, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**1. Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "KKR Aviation Investor S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 11 peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Art. 3. Objets.** Les objet sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou



non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **5. Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**6. Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II. - Gérance

### 8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

### 9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**10. Art. 10. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

### 11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### 12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV. - Assemblée générale des Associés

### 13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

## Titre V. - Exercice social

### 14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### 15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI. - Liquidation

### 16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable

**17. Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

KKR European Fund III, Limited Partnership . . . . .	12.500 Parts Sociales
Total: . . . . .	12.500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quatre mille Euro.

#### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, dûment représentée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Les personnes suivantes sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée: Mattia Caprioli, né le 27 mars 1974 à Correggio, Italie, ayant son adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 avril 2010. Relation: LAC/2010/18672. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010063827/461.

(100062768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

#### **Holzbau Kirscht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 24, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 140.208.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057969/10.

(100072366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

#### **Immobilière Peters Hosingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 102.375.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057972/10.

(100072367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

#### **LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 29.370.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LASCA, Luxembourg Assistance Consulting Agency, S.à r.l.

ARIETE Monica

Référence de publication: 2010057977/12.

(100072385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**SSCV Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 197.282,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.005.

Les associés de la Société ont décidé lors d'une assemblée générale ordinaire tenue sous seing privé le 18 février 2010 de reconnaître la démission de M. Philippe Charquet du conseil de gérance de la Société avec effet au 18 février 2010.

De plus, l'adresse du gérant CDC Entreprises Innovation a été modifiée du 180, avenue du Maine, F-75755 Paris au 63, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris.

Enfin, l'adresse de certains associés de la Société a été modifiée:

- Pour Mme Gambade, l'adresse a été modifiée du 33, boulevard Saint Martin, F-75003 Paris au 29, rue Meslay, F-75003 Paris;

- Pour M. Damadaran, l'adresse a été modifiée du 18, Jalan Lampam, MAL - 13700 Penang au 6, Lintang Seri Arowana 2, Tamana Sei Arowana Seberang Jaya, 13700 Penang, Malaisie;

- Pour FCPR Sciences & Innovation 2001, l'adresse a été modifiée du 33, avenue du Maine, F-75755 Paris au 63, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris; et

- Pour Tempo Vest Fund II L.P., l'adresse a été modifiée du 1209, Orange Street, U.S.A. - Wilmington, Delaware au First floor, Dorey Court, Admiral Park, GY1 6HJ, St Peter Port, Guernesey.

Le 5 mai 2010.

William Tanguy.

Référence de publication: 2010064606/22.

(100062345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Moda Inc. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.488.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057985/10.

(100072368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Ice Cream, Société Anonyme,  
(anc. OCM Luxembourg Ice Cream GP SA).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 113.114.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 113.114 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André Schawachtgen, notary residing in Luxembourg, on 20 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 654 of 30 March 2006. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 507 of 2 April 2006.

The Meeting is opened chaired by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg,

The Meeting elects as Scrutineer Arlette Siebenaler, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which, after having been signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes.

II. This attendance list shows that twenty-four thousand eight hundred (24,800) having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda, which are known to the shareholders.

III. The powers of attorney will also remain attached to the present deed for the purpose of registration.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company into "Ice Cream";
3. Amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles); and
4. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "OCM Luxembourg Ice Cream GP SA" to "Ice Cream" with immediate effect.

*Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

**Art. 1. Name.** The name of the company is Ice Cream (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de OCM Luxembourg Ice Cream GP SA, une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.114 (la Société), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 654 du 30 mars 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 507 du 2 avril 2007.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Annick Braquet, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Solange Wolter, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte.

II. Cette liste de présence indique que les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur tous les points de l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III. Les procurations des actionnaires resteront également annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Ice Cream»;
3. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts); et
4. Divers.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «OCM Luxembourg Ice Cream GP SA» en «Ice Cream» avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Ice Cream» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.300,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. Relation: LAC/2010/22578. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058521/116.

(100072766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---



**Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 148.559.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 mars 2010*

En date du 5 mars 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Xavier François PAUWELS de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Klaus-Peter KISSLER, né le 15 décembre 1957 à Frankenthal/Pfalz, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 6 mars 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Dominique ROBYNS
- Monsieur Karim SADDI
- Monsieur Thomas STROMSTEDT
- Monsieur Pepijn DINANDT
- Monsieur Jürgen KOCH
- Monsieur Klaus-Peter KISSLER
- BNP Paribas S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Monier Special Holdings S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010064720/27.

(100062491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Molandi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 69.367.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MOLANDI HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010057987/11.

(100072357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**CoCo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 105.220.

—  
In the year two thousand ten, on twenty seventh April.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CoCo International S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office at Luxembourg, 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, registered on the "Registre du Commerce et des Sociétés" under the number B 105.220 (hereafter "the Company"), incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing then in Luxembourg dated December 3<sup>rd</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 350 dated April 19<sup>th</sup>, 2005, by-laws not modified since the incorporation.

The meeting was presided by Mr. Charles DURO, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, being the chairman, who appoints as Secretary Mrs. Karine MASTINU, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting elects as Scrutineer Mrs. Florence SCHWARTZ, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne variatur" by the office and the notary.

It appears from the attendance list that all the 500 shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution and liquidation of the Company;
- 2) Appointment of a liquidator of the Company;
- 3) Determination of the power of the liquidator of the Company;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by all present and represented shareholders:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of today.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Jörg ASCHER, born on February 17<sup>th</sup>, 1970 in Hannover (Germany) residing in D-78462 Konstanz 15 Markstätte (hereafter "the Liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting grants to the Liquidator the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting, among other things, decides and recognizes that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire demeurant à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CoCo International S.à r.l., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.220 (ci-après "la Société") constituée suivant acte reçu en date du 3 décembre 2004 par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 350 du 19 avril 2005, statuts non modifiés depuis la constitution.

L'Assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire, Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne variatur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 500 parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution et liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur de la Société;

3) Détermination des pouvoirs confiés au liquidateur;

4) Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des associés présents ou représentés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Jörg ASCHER, né le 17 février 1970 à Hanovre (Allemagne) demeurant à D-78462 Konstanz 15 Markstätte (ci-après "le Liquidateur").

*Troisième résolution*

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée Générale décide entre autres et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 avril 2010. Relation: RED/2010/562. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): KIRSCH.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010065556/97.

(100062801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**ING PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Raymond THILL, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 4<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11, 2003 and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, then residing in Remich, on June 30, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1837 dated September 30, 2006.

The capital of the company is fixed at seventy-five thousand euro (75.000.- EUR) represented by seventy-five (75) shares, with a nominal value of one thousand euro (1000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of thirty thousand euro (30.000.- EUR), so as to raise it from its present amount of seventy-five thousand euro (75.000.- EUR) to one hundred five thousand euro (105.000.- EUR), by issuing thirty (30) new shares with a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

#### *Subscription and Liberation*

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the thirty (30) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand (1.000.- EUR), so that the amount of thirty thousand euro (30.000.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at one hundred five thousand euro (105.000.- EUR) represented by one hundred and five (105) shares of a par value of one thousand euro (1000.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française:**

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland I S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, alors de résidence à Remich, Grand Duché du Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 du 30 septembre 2006.

Le capital social de la société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) représenté par soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trente mille euros (30.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) à cent cinq mille (105.000.- EUR), par l'émission de trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et Libération*

Et à l'instant, les trente (30) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de trente mille euros (30.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinq mille euros (105.000. EUR) représenté par cent cinq (105) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1000.- EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. LAC/2010/22761. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2010.

Référence de publication: 2010059136/94.

(100073424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Seabelga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.715.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058004/9.

(100072370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Evorafin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 27.321.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour EVORAFIN

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine DAY-ROYEMANS / Isabelle MARECHAL-GERLAXHE

Référence de publication: 2010058383/15.

(100072399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**Emerald First Layer "G" S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.822.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063199/9.

(100062052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---